

Bulletin d'information 2014-002
Taux d'impôt sur services de santé et taux d'imposition
à utiliser lors de la préparation des
dépôts de demandes 2014-15

Impôt sur services de santé

Le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick a avisé que le montant d'impôt estimatif sur les services de santé pour 2014 est de 28 496 735,52 \$.

Le total des primes d'assurance responsabilité et d'assurance individuelle pour 2013 a été de 314 951 000,00 \$.

Par conséquent, le taux d'impôt sur les services de santé à utiliser pour les dépôts de demandes 2014-15 est de **9,05** p. 100.

Taxes

Veillez consulter les taux d'imposition fédéral et provincial pour 2014-15. On s'attend à ce que les compagnies utilisent ces chiffres pour calculer le taux d'imposition de leurs dépôts de demandes basés sur les gains encaissés durant la période d'application des nouvelles politiques.

Combiné :	27 p. 100
Fédéral :	15 p. 100
Provincial :	12 p. 100

Pour toute question ou préoccupation concernant ce qui précède, n'hésitez pas à nous téléphoner.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
Kelly Ferris, directrice des Services d'assurance
kelly.ferris@nbib-canb.org
506-643-7711